

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 61 (1947)

Heft: 1

Rubrik: Miscellanea

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

jusqu'au 10 avril 1727, date de son expulsion de Vienne en représailles de l'expulsion par George I^{er} de Palm, le ministre impérial à Londres en mars 1727. M. Saint-Saphorin fut chargé d'une mission à Munich et à Saint-Saphorin (sic)¹⁾, du 4 août au 25 décembre 1725. Rentré en sa seigneurie de Saint-Saphorin en 1727, on lui confia quelques missions secrètes.

A. : d'azur au gonfanon avec ses annelets d'or. C. : un bras armé d'argent, brandissant une épée du même, garni d'or. S. : deux griffons. D. : SANS VARIER (fig. 7). Armoiries sur son monument funéraire dans l'église de Saint-Saphorin. Les deux ex libris publiés par Morton, *Les anciens ex libris héraldiques vaudois*, Lausanne 1932, N^{os} 166 et 167, seraient peut-être à attribuer à son fils.

Réf. : A G, 1, p. 419. — B D R, 1, pp. 34 et 45. — S P 96/24 et 51.

(A suivre.)

Miscellanea

Die Grablege der Freiherren von Falkenstein im Basler Münster. Vermutlich noch an ursprünglicher Stelle befindet sich im Fussboden der südlichen Kapellenreihe des Basler Münsters eine Grabplatte, 108 × 224 cm, die in ganz flachem Relief, mit vertieften Konturen (Koilanaglyph) über einander zwei Schilde der Falkenstein zeigt, zweimal geteilt von rot, silber und schwarz. Es soll sich um die Grabplatte des Freiherrn Sigismund von Falkenstein, Herrn zu Heidburg und zu Ebringen, handeln, der an einem VII Kal. Julii starb und « *qui sepultus est ante altare Visitacionis* ». Letztere Bemerkung ist deshalb auffallend, weil der Freiherr noch am 19. Januar 1535 als lebend bezeugt ist, der Altar Mariae Heimsuchung in der Tegernaukapelle aber durch den Bildersturm vom Februar 1529 war weggefegt worden. Die Stelle lässt sich so erklären, dass beim Hinschied des Freiherrn Sigismund im Basler Münster eine Falkenstein'sche Gruft aus vorreformatorischer Zeit vorhanden war, die ehemals vor dem Heimsuchungs-Altar sich befunden hatte und in welcher er bestattet wurde. Da liegt es nahe, an das Grab seines Bruders, des Basler Dombherrn Thomas von Falkenstein, Herrn zu Heidburg, zu denken, welcher seit 1488 in dieser Würde erscheint und nach 1511 gestorben ist. Hierauf scheinen auch die beiden Schilde Falkenstein zu deuten, denn wäre Freiherr Sigismund allein in dem Grab bestattet, so wäre vermutlich eher der Schild seiner Gemahlin Veronika von Ems, als ein zweiter Schild Falkenstein auf der Grabplatte angebracht worden.

Die genannten Brüder waren die Söhne des bekannten Mordbrenners von Brugg, Freiherr Thomas von Falkenstein, Landgraf im Siggau, Herr zu Gösken, Farnsburg und Heidburg und seiner zweiten Gattin, Gräfin Amalia von Weinsberg.

W. R. S.

dresser une lettre qui après avoir été approuvée en Conseil doit être donnée à Mon^r Steguer pour être envoyée par luy et servir de réponce à la lettre de Mons^r Stanyan, la d^e réponce exposant les motifs et raisons qu'on a de ne pas recevoir led. sieur de St-Saphorin, mais bien tout autre personne, n'étant point leur sujet, qu'il plaira à Sa Majesté de vouloir employer. Vous en apprendrés davantage lorsque cette réponce à Mons^r Stanyan vous sera parvenue. Je souhaite que ces nouvelles démarches en faveur de Mons^r de St-Saphorin ne luy fassent pas plus de tort que de bien parmi ses compatriotes... » Lettre particulière au secrétaire d'Etat Stanhope : « Monsieur, — Je suis serviteur et ami de M^r de St-Saphorin et lui souhaite autant de bien que personne au monde, mais, mon devoir et mon zèle pour le service du Roy m'obligent de vous dire que d'insister sur son admission à Berne contre vents et marée n'avancera pas les intérêts du Roy. Je suis persuadé que dans ce Canton, comme dans tous les autres Protestans, on ne peut pas avoir une plus grande vénération qu'on y a pour Sa Majesté et qu'elle peut tout attendre d'Eux, mais les circonstances, l'Esprit altier et l'humeur de Mons^r de St-Saphorin, joint au nombre d'Ennemis qu'il a à Berne, le rendent certainement moins propre que tout autre a y pouvoir utilement servir Sa Majesté et vous pouvés conter que son ministère, par ce que j'en apprends, trouvera mille contradictions moins par deffaut d'affection pour le service de Sa Majesté que par rapport à la personne dud. S^r de St-Saphorin. Vous ferés l'usage que vous trouverés convenable de ce que j'ay l'honneur de vous dire que vous attribuerés, s'il vous plaît, à mon affection pour le bien du service de Sa Majesté. Je suis avec respect, Monsieur, votre très humble et très ob. serviteur. (signé) Ja. Dayrolle. — A Genève ce 24^e Mars 1716. » Extrait d'une lettre datée de Berne le 22 mars 1716 et adressée à M. Dayrolle : « M^r de St-Saphorin a envoyé ici une réponse de 12 pages folio en réponse à la lettre que notre Chancelier luy a écrite au mois de Février passé de la part de cet Etat, et par laquelle il luy a été ordonné de se deffaire par luy même de la mission auprès de nous. »

¹⁾ Les documents anglais sont formels sur ce point. En effet M. de Pesmes et Sir Luke Schaub s'étaient rencontrés à cette époque à St-Saphorin, et il se peut que le Foreign Office désirait compter cette entrevue comme une « mission ».